



Notion : la loi et la justice

Voir sur le site l'autre texte, qui en est la suite.

Aristote, *Ethique à Nicomaque*

L'équitable, en effet, tout en étant supérieur à une certaine espèce de justice, est lui-même juste : ce n'est pas comme appartenant à un genre différent qu'il est supérieur au juste. **Le juste et l'équitable sont donc une seule et même chose**, et l'un et l'autre sont bons, mais l'équitable est le meilleur des deux. Ce qui fait la difficulté, c'est que **l'équitable, bien qu'il soit juste, n'est pas le juste conforme à la loi**, mais il est plutôt un amendement du juste légal. Cela vient de ce que toute loi est universelle, et qu'il y a des cas sur lesquels il n'est pas possible de prononcer universellement avec une parfaite justesse. Et, par conséquent, dans les matières sur lesquelles il est nécessaire d'énoncer des dispositions générales, quoiqu'il ne soit pas possible de le faire avec une entière justesse, la loi embrasse ce qui arrive le plus fréquemment, sans se dissimuler l'erreur qui en résulte. **La loi n'en est pas moins sans faute** ; car l'erreur ne vient ni de la loi, ni du législateur, mais de la nature même de la chose : c'est la matière des actions qui, par elle-même, est ainsi faite.

Qu'est-ce que le juste ? c'est la question qui a beaucoup préoccupé la philosophie. Platon a écrit un livre La République pour essayer de le définir mais dans une toute autre perspective que celle d'Aristote. La justice, pour Aristote (et c'est une définition dont nous avons hérité) c'est ce qui est conforme à la loi. Mais si la loi est injuste ? C'est une des problématiques les plus développées, et elle a donné lieu à la distinction entre la légalité et la légitimité. Mais alors, c'est la notion du pouvoir qui intervient dans le jeu des notions. Et donc la notion de force, comme Pascal l'a vu.

Mais pour Aristote, ce n'est pas la question. La justice, bien sûr, c'est ce qui est conforme à la loi, mais il distingue deux espèces du juste : le juste conforme à la loi, et le juste qui est équitable, et qui est un amendement du juste légal. Et qui est le meilleur.

Mais ce juste équitable, qu'est-ce que c'est exactement. Il ne se définit pas « contre la loi », dans un rapport d'opposition, le juste équitable se définit comme un exercice nécessaire et non plus la stricte application de la loi.

La loi embrasse ce qui arrive le plus fréquemment mais pas la totalité de ce qui peut arriver, c'est pourquoi, il y a une espèce du juste, l'équitable, qui apporte un correctif à la loi lorsque la réalité n'entre pas dans le « cadre » de la loi.

La loi est juste, bien qu'elle n'embrasse pas la totalité de la nature. Mais les choses n'entrent pas toutes dans le cadre de la loi.

Aristote sauve ainsi le principe de la justice comme celui de la loi parce qu'il sait que le réel déborde les cadres qui sont élaborés par les hommes pour le prendre en compte : c'est la position réaliste. Le réel est plus vaste que les lois à partir desquelles nous y avons accès. Il y a ce qu'on appelle le « cas », qui n'entre pas dans le cadre d'appréciation construit, qui s'appelle le « droit ».